



Conférence de presse

Jeudi 30 juin 2016, à 12h

Ecopla France – Saint Vincent de Mercuze

Ce 16 juin, le Tribunal de Commerce de Grenoble a tranché en faveur de la reprise de notre entreprise, ECOPLA, par un de nos concurrents italiens, lui accordant ainsi le rapatriement de l'outil de travail en Italie.

Vous avez exprimé votre désaccord face à une décision qui va à l'encontre des intérêts économiques de notre pays, puisqu'elle fait le choix de brader une entreprise industrielle unique en France, son savoir-faire et ses emplois, sans même considérer le coût social que cela va engendrer.

Nous tenons à vous remercier, au nom des Amis d'Ecopla, pour le soutien que vous apportez à notre projet de reprise en Scop.

Convaincus de la viabilité de notre projet et appuyés de nos partenaires locaux, financeurs et conseils juridiques, nous avons décidé de faire appel à l'ordonnance prononcée par le juge commissaire du tribunal de commerce.

Cette démarche est sans précédent. Aussi, nous souhaitons la présenter lors d'une conférence de presse que nous organisons sur le site d'ECOPLA :

jeudi 30 juin, à 12h.

Parce que votre appui nous est indispensable, nous serions heureux de vous compter parmi nous lors de cette manifestation qui rassemblera tous ceux qui nous se mobilisent, depuis le départ, pour que notre projet réussisse : élus, acteurs économiques et professionnels, partenaires financiers, ex-salariés, habitants et amis.

Nous prévoyons également l'intervention d'Henry Rossignol, ancien administrateur judiciaire et dirigeant du cabinet de fusion acquisition qui accompagne notre projet de reprise et qui présentera une analyse juridique et stratégique de notre projet.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour faciliter votre venue et votre intervention ce 30 juin.



Contacts :

Christophe Chevalier – c.chevalier770@orange.fr – 06 38 13 92 23

Karine Salaün – kar.salaun@gmail.com – 06 34 87 55 34

Gilles Granié – gilles.granie@wanadoo.fr – 06 73 86 94 94